

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2023 – *M2* /RH
PORTANT TABLEAU ANNUEL DÉFINITIF D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le code général des collectivités,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2006-1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation Territoriaux,

Vu la délibération n° CM-2021-6S-DRH-75 approuvant les lignes directrices de gestion en date du 8 novembre 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-1874/RH en date du 8 novembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1: Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

NOM PATRONYMIQUE NOM USUEL – PRÉNOM	GRADE ACTUEL	DATE DE PROMOTION
1 - ACCIPE Tiphonie Mariel	Adjt ter animation	31/12/2022
2 - BRUREAU Anne-Marie Fernande	Adjt ter animation	31/12/2022
3 - COROT LOUISOR Karine Sylvie	Adjt ter animation	31/12/2022
4 - JEANNOT Constantine Céline	Adjt ter animation	31/12/2022
5 - GRAVILLON Astrid	Adjt ter animation	31/12/2022
6 - JEAN-JACQUES Marie-Christine	Adjt ter animation	31/12/2022

NOM PATRONYMIQUE NOM USUEL – PRÉNOM	GRADE ACTUEL	DATE DE PROMOTION
7 - COUPPE DE KERMATIN Franciane Célestine	Adjt ter animation	31/12/2022

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Inscrits	7	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le 27 JAN. 2023

